

## REUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2006

Présidence de M. Johann HAAS, doyen d'âge, assisté de M<sup>mes</sup> Rim BEN ACHOUR et Katrin JADIN, les deux conseillers présents les moins âgés appelés au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 14 h 20.

M. LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion ouverte.

J'appelle M<sup>me</sup> Rim BEN ACHOUR et M<sup>me</sup> Katrin JADIN, les deux plus jeunes conseillers présents, à venir m'assister en tant que secrétaires.

Je signale que le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2006 est à la disposition des membres de l'assemblée sur la table à gauche de la tribune.

### I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

### II.- Vérification des pouvoirs des membres titulaires et suppléants et prestation de serment

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour : vérification des élections provinciales et des pouvoirs des membres titulaires et suppléants et prestation de serment

Mesdames, Messieurs, en vertu de l'article L2212-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et en application des articles 1 à 6 du Règlement d'ordre intérieur, le Conseil provincial est appelé à statuer sur la validité des élections provinciales ; il vérifie les pouvoirs de ses membres titulaires et suppléants et juge les contestations qui s'élèvent à ce sujet, sauf en ce qui concerne le respect des dispositions relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections provinciales.

En exécution de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial, il va être procédé, par la voie du tirage au sort, à la constitution des commissions de vérification.

Chaque commission, chargée de vérifier l'élection d'un arrondissement administratif, se composera de 7 membres désignés par la voie du sort parmi les conseillers élus des autres arrondissements.

La première commission s'occupera de la vérification des pouvoirs des élus de l'arrondissement de Liège. La deuxième commission s'occupera de la vérification des pouvoirs des élus de l'arrondissement de Verviers. La troisième commission s'occupera de la vérification des pouvoirs des élus des arrondissements de Huy et de Waremme.

Mesdames, Messieurs, nous procédons au tirage au sort des membres de la Première commission.

1. M<sup>me</sup> BOSQUIN-KRINGS Jehane
2. M. LEMMENS Michel
3. M. JADOT Jean-Claude
4. M<sup>me</sup> JADOT Valérie
5. M. HAAS Johann
6. M. FOCCROULLE Marc
7. M. GEORGE Joseph.

Nous procédons à présent au tirage au sort des membres de la Deuxième commission qui s'occupera de l'arrondissement de Verviers.

1. M. MOTTARD Paul-Emile
2. M. ERNST Serge
3. M. CAMPSTEIN Léon
4. M<sup>me</sup> FRENAY Murielle
5. M<sup>me</sup> GARROY-GALERE Chantal
6. M. GILLON Jean-Marie
7. M<sup>me</sup> MOTTARD Marie-Noëlle.

Et voici le tirage au sort des membres de la Troisième commission qui s'occupera des arrondissements de Huy et de Waremme.

1. M<sup>me</sup> STOMMEN Isabelle
2. M. STREEL Jean
3. M<sup>me</sup> RUIZ-CHARLIER Claudine
4. M<sup>me</sup> CHRISTIANE Fabienne
5. M<sup>me</sup> ROY Betty
6. M. NIVARD Antoine
7. M. CULOT Fabian.

Chaque commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la commission au Conseil.

Avant que les commissions ne se mettent au travail, je vous rappelle que ce sont les articles L4142-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation tel que modifié par le décret de la Région wallonne du 1<sup>er</sup> juin 2006 et L2212-74 dudit Code, tel que modifié par le décret de la Région wallonne du 8 décembre 2005 portant modifications de certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui reprennent les conditions d'éligibilité, les cas d'incapacité, d'exclusion, de suspension et d'incompatibilité.

Je vous rappelle également les termes de l'article 3 de notre Règlement d'ordre intérieur : « Si une commission de vérification estime qu'il doit être procédé à une instruction préalable, telle que vérification des votes ou enquête, elle en donne information au Conseil qui, s'il se rallie à cet avis, institue une commission

spéciale dont il spécifie la mission. La commission spéciale est composée des membres de la commission de vérification initialement désignée, plus six membres désignés par voie de tirage au sort, parmi les conseillers élus conformément à l'article 2, alinéa 2, du présent règlement. Dans le cas contraire, la commission initialement nommée continuera la vérification ».

Les membres des trois commissions sont priés à présent de bien vouloir se rendre dans les salles suivantes :

- Première commission : Salle Malvoz ;
- Deuxième commission : Salle Louis XV ;
- Troisième commission : Salle des Gardes.

La séance va à présent être suspendue. J'invite toutefois les conseillers non repris dans une des commissions de vérification à se présenter pour la prise des photos individuelle qui a lieu dans le bureau de la responsable du service du protocole, avant-dernière porte à droite dans le couloir de M<sup>me</sup> la Greffière (bureau de M<sup>me</sup> FRERARD).

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 h 30.
- Elle est reprise à 14 h 55.

Nous allons poursuivre la séance et je demande au public de ne pas entrer dans la salle, s'il vous plaît.

La parole est à M. FOCCROULLE qui va faire rapport en ce qui concerne l'arrondissement de Liège, au nom de la première commission de vérification. Monsieur FOCCROULLE, vous avez la parole.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, au nom de la première commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de M. Joseph GEORGE, à laquelle assistaient M. HAAS, M. LEMMENS, M. JADOT, M<sup>me</sup> JADOT, M<sup>me</sup> KRINGS et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 8 octobre 2006 dans l'arrondissement de Liège, pour l'élection des 48 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005, déterminant le nombre de conseillers provinciaux à élire par province en fonction des chiffres de population arrêtés à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005, et paru au Moniteur Belge le 28 octobre 2005.

Il résulte du procès-verbal d'arrondissement qu'ont été proclamés élus – et avant de citer leurs noms, je tiens en remarque préliminaire à m'excuser par avance sur la prononciation de leur nom parce que certains sont redoutables :

Pour le district de Liège : (15 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M<sup>mes</sup> Murielle FRENAY et Claudine DRION.
- Liste n° 3 (PS) : M. Paul-Emile MOTTARD, M<sup>me</sup> Yolande LAMBRIX, MM. Miguel FERNANDEZ, Gérard GEORGES et Marc YERNA.
- Liste n° 4 (MR) : M. Olivier HAMAL, M<sup>mes</sup> Ann CHEVALIER, Katty FIRQUET, Françoise MOUREAU et M. André STEIN.

- Liste n° 5 (CDH) : M. Dominique DRION et M<sup>me</sup> Valérie BURLET.

- Liste n° 12 (Front-nat.) M. Laurent POUSSART.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M<sup>mes</sup> et MM. Christine PARTOUNE, Victoria SEPULVEDA CIFUENTES, Eric JADOT, Christian DELCOURT, Murielle MAUER, Catherine DOLCIMASCOLO, Philippe HENRY, Christine LUCASSEN, Théo BRUYERE, François BERNAERTS, Frédéric HORSCH, Philippe LETAWE et Jean-Pierre CRENIER.

- Liste n° 3 (PS) : M<sup>mes</sup> et MM. Chantal PACQUE, Christine WALTHERY, Jacques LECLERCQ, Delphine SALOU, Nathalie RUTTEN, Catherine CORNET, Madeleine MAIRLOT, Marina LIBERTIAUX, Eugène PERREE et Bruno SCHNEIDER.

- Liste n° 4 (MR) : M<sup>mes</sup> et MM. Valérie LUX, Fabrice DREZE, Lucrèce HENRARD, Geneviève MOHAMED, Anne WILKIN, Bernard POURVEUR, Denis RONDAY, Jean-Louis DURAY, Benoît BERNARD et Emmanuel BERTRAND.

- Liste n° 5 (CDH) : M<sup>mes</sup> et MM. Marcel STIENNON, Michel JOIRIS, Véronique MONTULET, Graziella MANTOVANI-SPINA, Béatrice DUCHESNE, Mohammed DOUBLALI, Christophe KINOT, Annick MONSEUR, Julie BERTRAND, Valérie VANAUBEL, Frédéric VOLON, Zekerijah REDZOVIC et Eric HARBICKI.

- Liste n° 12 (Front-nat.) M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte CONRATH, Raphaël VILLERS, Suzanne MEULDERS et Jean-Claude FRERARD.

Pour le district de Fléron : (10 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M<sup>me</sup> Claudine RUIZ-CHARLIER.

- Liste n° 3 (PS) : M. Abel DESMIT, M<sup>mes</sup> Myriam ABAD-PERICK, Denise LAURENT et Annick LOGNOUL.

- Liste n° 4 (MR) : M. Philippe DODRIMONT, M<sup>me</sup> Anne-Catherine FLAGOTHIER et M. Roger SOBRY.

- Liste n° 5 (CDH) : MM. Alain DEFAYS et Serge ERNST.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M<sup>mes</sup> et MM. Véronique DEMBOUR-LEERSCHOOL, Anne-Catherine MARTIN, Marianne GRIGNET-TOSENS, Anne PIREAUX, Michel LALLEMAND, Jean-François CLOSE-LECOCQ, Claudy MERCENIER, Jean-Paul DEPAIRE et Philippe OGER.

- Liste n° 3 (PS) : M<sup>mes</sup> et MM. Bernard MARLIER, Isabelle HUMBLET, Joseph DEPIREUX, Jean-Marie GENDARME, Marie-Thérèse KEVERS et Georges VANGOSSUM.

- Liste n° 4 (MR) : M<sup>mes</sup> et MM. Sabine NANDRIN, Léon JACQMIN, Marie-Claire BOLLAND, Ann BOSSCHEM-LECLERCQ, Pascal RODEYNS, Jean-Pierre SERON et Maryse MERCIER-DIDDEREN.
- Liste n° 5 (CDH) : M<sup>mes</sup> et MM. Fredy CARPENTIER, Muriel SMAL-BOULANGER, Claire DEMOULIN, Marie BASTIN, Brigitte CAPELLE-PERCY, Pascale STASSART-DE KEYSER, Arthur DEGEE et Serge FRANCOTTE.

Pour le district de Herstal : (3 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 3 (PS) : M<sup>me</sup> Jacqueline RUET et M. Léon CAMPSTEIN.
- Liste n° 4 (MR) : M<sup>me</sup> Chantal GARROY-GALERE.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 3 (PS) : M. Lucien MAZUY.
- Liste n° 4 (MR) : M<sup>me</sup> Jennifer MAUS et M. David JOSSAAR.

Pour le district de Saint-Nicolas : (9 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M. Antoine DEL DUCA.
- Liste n° 3 (PS) : M<sup>mes</sup> et MM. Sabine MAQUET, Jean DUBOIS, Maurice DEMOLIN, Anne-Marie PERIN et Denise BARCHY.
- Liste n° 4 (MR) : M. Jean-François BOURLET et M<sup>me</sup> Isabelle FRESON.
- Liste n° 5 (CDH) : M<sup>me</sup> Monique LAMBINON.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M<sup>mes</sup> et MM. Pierre GIELEN, Christine GHYS, Dominique DECOSTER, Jean PIROTTE, Jeannine PAWLAK, Sylvana CAROTA, François ABERI MOSKA et Alberto AVALLONE.
- Liste n° 3 (PS) : M<sup>mes</sup> et MM. Francis COLON, Hasan MALKOC, Stefania FALLETTA et Paule MARTIN.
- Liste n° 4 (MR) : M<sup>mes</sup> et MM. Catherine PIRLET, Nicole GALAND, Bernadette ANDRIANNE, Alfred LIMBORT, Sébastien BLAVIER, Eric SZECEL et Jacques JOIE.
- Liste n° 5 (CDH) : M<sup>mes</sup> et MM. Gilbert FRANSOLETT, Thérèse STREEL, Madeleine DANS, Christian BAUSET, Jean-Luc PORTIER, Bruno MANCINI, Maria-Isabel SUAREZ VAZQUEZ et Samuel NESSAH.

Pour le district de Seraing : (6 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M<sup>me</sup> Catherine MAAS.
- Liste n° 3 (PS) : M. André GILLES, M<sup>mes</sup> Andrée BUDINGER et Chantal BAJOMEÉ.
- Liste n° 4 (MR) : M. Fabian CULOT.
- Liste n° 5 (CDH) : M. Jean-Marie STREEL.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M<sup>mes</sup> et MM. José DARAS, Nicole DEFLANDRE, Stéphanie STAPPERS, Siaka KONATE et Bogdan CHOMIK.
- Liste n° 3 (PS) : M<sup>me</sup> et MM. Véronique LECLER, Arthur VANDEBOSCH et Mustafa BAGCI dit Mous.
- Liste n° 4 (MR) : M<sup>mes</sup> et MM. Jennifer MAUER, Catherine SCHIMIZZI, Cédric JADOT, Marcel ROUFFART et Leane BILS.
- Liste n° 5 (CDH) : M<sup>mes</sup> et MM. Vanessa NOVILLE, Marie DUVAL, Christine BROUWERS-CORMAN, André AERTS et Jacques DEWANDRE.

Pour le district de Visé : (5 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M. Jean-Marie GILLON.
- Liste n° 3 (PS) : M<sup>me</sup> Josette MICHAUX et M. Jean-Marc BRABANTS.
- Liste n° 4 (MR) : M<sup>me</sup> Betty ROY.
- Liste n° 5 (CDH) : M. Antoine NIVARD.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M<sup>mes</sup> et MM. Sylviane ORBAN, Evelyne WAONRY, Vincent FIUME et Robert CLOSSE.
- Liste n° 3 (PS) : M<sup>me</sup> et MM. André BOYNE, Huguette VAN MALDER et Carl PAGNOUL.
- Liste n° 4 (MR) : M<sup>mes</sup> et MM. Chantal JACOB, Ariane POLMANS, Geoffrey DOYEN et Léon-Marie DUPUIS.
- Liste n° 5 (CDH) : M<sup>mes</sup> et MM. Marc GOESSENS, Michèle JUPRELLE, Françoise SLEYPENN et Henri SWINNEN.

Votre commission vous informe que, par lettre du 12 octobre 2006, tout d'abord, M<sup>me</sup> Claudine DRION, élue sur la liste 2 (ECOLO) pour le district de Liège, a signalé se désister de son mandat de conseillère provinciale ; par lettre du 13 octobre 2006, M<sup>me</sup> Christine PARTOUNE, 1<sup>ère</sup> suppléante de la liste 2 (ECOLO) du district de Liège, a signalé renoncer au mandat de conseillère provinciale devenu vacant, et que, par conséquent, il y a lieu de faire appel, en qualité de membre effectif, à la seconde suppléante de la liste 2 du district de Liège, M<sup>me</sup> Victoria SEPULVEDA-CIFUENTES, qui accepte le mandat par courrier du 17 octobre.

Votre commission vous informe également que, par courrier du 17 octobre 2006, M<sup>me</sup> Annick LOGNOUL, élue sur la liste 3 (PS) pour le district de Fléron, a signalé se désister de son mandat de conseillère provinciale.

En conséquence, il y a lieu de faire appel, en qualité de membre effectif, au 1<sup>er</sup> suppléant de la liste 3 (PS) du district de Fléron, en l'occurrence, M. Bernard MARLIER, qui a accepté d'exercer le mandat de conseiller provincial devenu vacant.

Chargée également de vérifier si les candidats élus réunissent toujours les conditions d'éligibilité et ne se trouvent dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, votre commission n'a relevé aucune particularité et n'a pas de remarque à formuler en ce qui concerne les candidats appelés à siéger pour l'arrondissement de Liège, et que ceux-ci réunissent toujours les conditions d'éligibilité, qu'ils ne se trouvent pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par les dispositions décrétales, en l'occurrence l'article L4142-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié par le décret de la Région wallonne du 1<sup>er</sup> juin 2006 et L2212-74 §1<sup>er</sup> dudit Code, tel que modifié par le décret de la Région wallonne du 8 décembre 2005 portant modifications de certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Enfin, l'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières et que, par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

En conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose à l'unanimité, Mesdames et Messieurs, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'arrondissement de Liège ainsi que les pouvoirs des candidats élus effectifs et suppléants et d'admettre les candidats élus effectifs à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur FOCCROULLE pour le travail énorme que vous avez accompli à ce moment-ci.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Si personne ne demande la parole, je soumetts donc les conclusions de la commission au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

(Voir procès-verbal officiel).

En conséquence, les conclusions de la première commission de vérification sont adoptées à l'unanimité.

A l'appel de leur nom, qui va être fait par une des secrétaires, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal ainsi conçu – vous avez un papier devant vous – « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Les Membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom depuis leur banc).

Mesdames, Messieurs, je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous déclare installés dans vos fonctions de conseiller provincial.

Je vous informe que chaque conseiller devra signer son attestation de prestation de serment après la réception qui aura lieu dans les salons de l'Hôtel provincial immédiatement après la séance de notre conseil.

Je vous signale également qu'au même moment, vous seront remis différents documents administratifs. J'insiste particulièrement sur la présence de chacun à cette réception.

Je demande que l'on enlève le calicot.

J'invite à présent le rapporteur de la deuxième commission de vérification, M<sup>me</sup> FRENAY, à faire rapport en ce qui concerne l'arrondissement de Verviers. Madame FRENAY, vous avez la parole.

M<sup>me</sup> FRENAY, rapporteur (à la tribune).- Mesdames, Messieurs, au nom de votre deuxième commission de vérification, réunie ce jour, sous la présidence de M. CAMPSTEIN, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 8 octobre 2006 dans l'arrondissement de Verviers, pour l'élection de 22 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 et paru au Moniteur belge du 28 octobre dito.

Il résulte du procès verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus :

Pour le district de Verviers : (5 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 3 (PS) : M. Julien MESTREZ et M<sup>me</sup> Rim BEN ACHOUR.
- Liste n° 4 (MR) : M<sup>me</sup> Catherine LEJEUNE.
- Liste n° 5 (CDH) : M<sup>mes</sup> Fabienne DETREMMERIE-CHRISTIANE et Janine WATHELET-FLAMAND.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 3 (PS) : M. Necati CELIK, M<sup>mes</sup> Magali LOGNOUL et Danielle GUERIN-DEVISE.
- Liste n° 4 (MR) : M. Pierre MOSON, M<sup>me</sup> Marie-Paule DARIMONT, M. Henry-Jean GATHON et M<sup>me</sup> Audrey BOUGARD.
- Liste n° 5 (CDH) : MM. Jean LAMBERT, Christian BOURSEAU et Xavier GILTAY.



Pour le district de Dison: (6 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M. Jean-Marie BECKERS.
- Liste n° 3 (PS): MM. Claude KLENKENBERG et Georges FANIEL.
- Liste n° 4 (MR) : MM. Jean-Claude MEURENS et Jean-Luc NIX.
- Liste n° 5 (CDH) : M<sup>me</sup> Isabelle STOMMEN.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (ECOLO): M<sup>mes</sup> Nicole MEURENS-STASSEN, Géraldine PELZER-SALANDRA, MM. Marc BOURGEOIS, Herbert MEYER et M<sup>me</sup> Christelle VAN GUCHT-SURQUIN.
- Liste n° 3 (PS) : M<sup>mes</sup> Isabelle DELNOOZ, Nicole DAHNER-BOTTELBERGS, Nathalie MICHAUX LEVAUX et M. Henri PIRON.
- Liste n° 4 (MR) : M<sup>mes</sup> Marie-Astrid HUYNEN-KEVERS, Christiane LINCKENS, M. Michel WILKIN et M<sup>me</sup> Caroline BRELA.
- Liste n° 5 (CDH) : M. José SPITS, M<sup>me</sup> Ludvine RÖMER, MM. Baudouin SAGEHOMME, André HEINS et M<sup>me</sup> Francine HENROTTE-BRACH.

Pour le district d'Eupen : (6 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M. Karl-Heinz BRAUN.
- Liste n° 3 (SP) : M. Joseph BARTH.
- Liste n° 4 (PFF-MR) : M. Heinz KEUL et M<sup>me</sup> Katrin JADIN.
- Liste n° 5 (CSP) : MM. Johann HAAS et Pascal ARIMONT.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (ECOLO): M<sup>mes</sup> Léonie KIRSCHFINK-HEINEN, Marlène BONGARTZ-KAUT, Elvira HOSTERT-HEYEN, MM. Erwin RADEMACHER et Roger HUPPERMANS.
- Liste n° 3 (SP) : MM. Werner BAUMGATDEN, Arthur SPODEN, M<sup>mes</sup> Odette SCHMITT-RAW, Irène KALBUSCH-MERTES et Erika SCHROEDER-PEIFFER.
- Liste n° 4 (PFF-MR) : MM. Bodo LUX, Axel KITTEL, M<sup>mes</sup> Caroline MARGREVE et Christine MARAITE-DEGOSSERIE.
- Liste n° 5 (CSP) : M<sup>me</sup> Anne MARENNE-LOISEAU, M. Denis BARTH, M<sup>mes</sup> Anne-Marie STOFFELS-KÜCHES et Louise KLEIN-SCHOONBROODT.

Pour le district de Spa : (5 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M. André GERARD.
- Liste n° 3 (PS) : M<sup>me</sup> Jehane KRINGS.
- Liste n° 4 (MR) : MM. André DENIS et Jean-Luc GABRIEL.
- Liste n° 5 (CDH) : M. Jean BASTIN.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M. Agnès JAMAR, M<sup>me</sup> Bernadette ABRAS, MM. Claude WEBER et Claude BROUET.
- Liste n° 3 (PS) : MM. Yoann FREDERIC, Pierre FOGUENNE, M<sup>me</sup> Yvonne PETRE-VANNERUM et M. Ludovic LENOIR.
- Liste n° 4 (MR) : M<sup>mes</sup> Françoise GUYOT, Nathalie LEVÉQUE et M. Michaël VANLOUBBEECK.
- Liste n° 5 (CDH) : M. Herman MAUDOUX, M<sup>mes</sup> Charline BEAUVE, Jeanne BISSOT-BRICHEUX et M. Thierry PIRONET.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par le décret (Article L4112-1) du Code de la démocratie locale et de la décentralisation tel que modifié par le décret de la Région wallonne du 8 décembre 2005 portant modifications de certaines dispositions dudit Code (Moniteur belge du 2 janvier 2006).

En conséquence de ce qui précède, votre commission vous propose, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'arrondissement de Verviers ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame FRENAY. Quelqu'un demande-t-il la parole ? Personne ne demandant la parole, je sou mets donc les conclusions de la commission au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

(Voir procès-verbal officiel).

En conséquence, les conclusions de la deuxième commission de vérification sont adoptées à l'unanimité.

A l'appel de leur nom, qui va être fait par une des secrétaires, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal ainsi conçu - vous avez d'ailleurs un papier devant vous - : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Je rappelle aux conseillers provinciaux élus dans l'arrondissement électoral de Verviers qui ont leur domicile dans la Communauté germanophone, que pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, ils doivent prêter le serment constitutionnel exclusivement ou en premier lieu en langue allemande, à savoir : « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Staatsverfassung und den Gesetzen des Belgischen Volkes ».

(Les membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom depuis leur banc).

Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous déclare installés dans vos fonctions de conseiller provincial.

Je prie M. Paul-Emile MOTTARD deuxième mandataire le plus ancien, de bien vouloir prendre momentanément ma place à la tribune pour recevoir ma prestation de serment.

(M. Paul-Emile MOTTARD prend place à la tribune).

(M. Johann HAAS prête serment).

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT (M. HAAS).- Je cède à présent la parole au rapporteur de la troisième commission de vérification qui concerne l'arrondissement de Huy, M<sup>me</sup> RUIZ. Vous avez la parole, Madame RUIZ.

M<sup>me</sup> RUIZ, rapporteur (à la tribune).- Au nom de votre troisième commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de M. Antoine NIVARD et à laquelle assistaient M<sup>me</sup> Isabelle STOMMEN, M. Jean STREEL, M<sup>me</sup> Fabienne CHRISTIANE, M<sup>me</sup> Betty ROY, M. Antoine NIVARD, M. Fabian CULOT et moi-même, Claudine RUIZ-CHARLIER, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 8 octobre 2006 dans l'arrondissement de Huy, pour l'élection de 8 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005, déterminant le nombre de conseillers provinciaux à élire par province en fonction des chiffres de population arrêtés à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005, et paru au Moniteur Belge le 28 octobre 2005.

Il résulte du procès-verbal central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus :

Pour le district de Huy : (8 mandats)

En qualité de membres titulaires :

- Liste n° 2 (ECOLO) : MM. Jean-Michel JAVAUX et Frank THEUNYNCK.
- Liste n° 3 (PS) : M. Christophe LACROIX, M<sup>me</sup> Valérie JADOT et M. Michel LEMMENS.
- Liste n° 4 (MR) : M. Georges PIRE et M<sup>me</sup> Francine PONCIN-REMACLE.
- Liste n° 5 (CDH) : M. Joseph GEORGE.

En qualité de membres suppléants :

- Liste n° 2 (ECOLO) : M<sup>mes</sup> Brigitte SIMAL, Lydia BLAISE, MM. Michel COLLARD, Jacques MALMENDIER, M<sup>mes</sup> Marie-Laure PIEDBOEUF et Natacha DEMETS.
- Liste n° 3 (PS) : M. Eric HAUTPHENNE, M<sup>mes</sup> Vinciane SOHET, Joëlle POULIT, M. Marc MELIN et M<sup>me</sup> Nathalie CHARLES.
- Liste n° 4 (MR) : MM. Pol HARTOG, Hugues JOASSIN, M<sup>mes</sup> Katty TOSI, Patricia MEURICE-HOTTE, M<sup>me</sup> Martine DELVENNE et M. François WAUTELET.
- Liste n° 5 (CDH) : M<sup>me</sup> Mélanie GOFFIN, M. Bertrand de LIEDEKERKE, M<sup>mes</sup> Frédérique KERSTEN, Agnès HERWATS-PARIS, MM. Eric MONSEU, Jérôme VERVOORT et M<sup>me</sup> Maria CIAMARRA.

Votre commission vous informe que, par fax du 18 octobre 2006, M. Jean-Michel JAVAUX, élu sur la liste n° 2, a signalé se désister de son mandat de conseiller provincial du district de Huy. Par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à sa première suppléante, en l'occurrence M<sup>me</sup> Brigitte SIMAL qui a également renoncé à son mandat par fax du 19 octobre 2006. Il y a donc lieu, en conséquence, de faire appel en qualité de titulaire à la 2<sup>ème</sup> suppléante, à savoir M<sup>me</sup> Lydia BLAISE.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4112-1 du Code de la démocratie Locale et de la décentralisation tel que modifié par le décret de la Région wallonne du 8 décembre 2005 portant modifications de certaines dispositions dudit Code (Moniteur belge du 2 janvier 2006).

En conséquence de ce qui précède, votre commission vous propose, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'arrondissement de Huy, ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame RUIZ. Quelqu'un demande-t-il la parole ? Personne ne demandant la parole, je soumetts les conclusions de la commission au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

(Voir procès-verbal officiel).

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité.

A l'appel de leur nom, qui va être fait par une des secrétaires, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal ainsi conçu : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Les membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom depuis leur banc).

Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous déclare installés dans vos fonctions de conseiller provincial.

J'invite à présent M<sup>me</sup> ROY pour nous faire part du rapport de la troisième commission en ce qui concerne l'arrondissement de Waremme. Vous avez la parole, Madame ROY.

M<sup>me</sup> ROY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Mesdames, Messieurs, au nom de votre troisième commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de M. Antoine NIVARD et à laquelle assistaient M<sup>me</sup> Isabelle STOMMEN, M. Jean STREEL, M<sup>me</sup> Claudine RUIZ-CHARLIER, M<sup>me</sup> Fabienne CHRISTIANE, M. Antoine NIVARD, M. Fabian CULOT et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 8 octobre 2006 dans l'arrondissement de Waremme pour l'élection des 6 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005, déterminant le nombre de conseillers provinciaux à élire par province en fonction des chiffres de population arrêtés à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005, et paru au Moniteur Belge le 28 octobre 2005.

Il résulte du procès-verbal central d'Arrondissement qu'ont été proclamés élus :

Pour le district de Waremme : (6 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Pour la liste n° 3 (PS) : MM. Marc FOCCROULLE, Vincent MIGNOLET et M<sup>me</sup> Isabelle ALBERT.

Pour la liste n° 4 (MR) : M<sup>me</sup> Marie-Noëlle GOFFIN-MOTTARD et M. Jean-Claude JADOT.

Pour la liste n° 5 (CDH) : M<sup>me</sup> Marie-Claire BINET.

En qualité de membres suppléants :

Pour la liste n° 3 (PS) : M. Jean-Marie HEYNE, M<sup>mes</sup> Carine RENSON et Marie-Eve HAIDON.

Pour la liste n° 4 (MR) : M<sup>me</sup> Cécile BATAILLE, M. Gaston FLABA, M<sup>me</sup> Carole NACHTERGAELE et M. Yakhlef EL MOKHTARI.

Pour la liste n° 5 (Cdh) : MM. Benoît CARTILIER, Jacques BATAILLE, M<sup>mes</sup> Caroline SCHALENBORG, Christine ETIENNE et M. Raphaël AMIEVA ACEBO.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre Commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par l'article L4112-1 du Code de la démocratie Locale et de la décentralisation tel que modifié par le décret de la Région wallonne du 8 décembre 2005 portant modifications de certaines dispositions dudit Code (Moniteur belge du 2 janvier 2006).

En conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'arrondissement de Wareme ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame ROY. Quelqu'un demande-t-il la parole ? Personne. Je soumetts donc les conclusions de la commission au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

(Voir procès-verbal officiel).

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité.

A l'appel de leur nom, qui va être fait par une des secrétaires, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal ainsi conçu : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Les membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom depuis leur banc).

Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous déclare installés dans vos fonctions de conseiller provincial.

Mesdames, Messieurs, en tant que président provisoire, je vous souhaite la bienvenue dans cette assemblée et je vous souhaite, à vous tous, un fructueux travail dans l'intérêt de la population de la Province.

Meine Damen und Herren,

Erlauben Sie mir, dass ich etwas in Deutsch sage, trotzdem.

Ich wünsche ihnen und vor allem meinen Kollegen der deutschsprachigen Gemeinschaft, eine fruchtbare Arbeit hier in diesem Hause und ganz besonders im Interesse der deutschsprachigen Gemeinschaft.

Herzlichen Dank.

(Applaudissements).

### **III.- Prise de connaissance de l'identité des chefs de groupe et de celle des questeurs – Nomination du président, des vice-présidents et des secrétaires**

M. LE PRESIDENT. Mesdames et Messieurs, avant de procéder à l'élection des membres du bureau définitif, je demande à chaque groupe, en vertu de l'article 8 de notre règlement d'ordre intérieur, de me remettre la liste de ses membres avec indication du nom du chef de groupe.

Je prie également chaque groupe de me communiquer le nom de son questeur (article 17 du règlement d'ordre intérieur).

J'attends les propositions.

M. NIVARD.- La proposition du groupe CDH-CSP est de présenter Dominique DRION comme chef de groupe.

M<sup>me</sup> LAURENT.- La proposition du groupe PS est de présenter M. Gérard GEORGES comme chef de groupe.

M<sup>me</sup> RUIZ.- La proposition du groupe ECOLO est de présenter M. Jean-Marie BECKERS comme chef de groupe.

M. PIRE.- Pour le groupe MR, la proposition est Philippe DODRIMONT.

M. LE PRESIDENT.- Les chefs de groupe étant désignés, il faut maintenant désigner les questeurs.

M. DRION.- Je propose M. Jean-Marie STREEL.

M. DODRIMONT.- Je propose M<sup>me</sup> Katty FIRQUET.

M. GEORGES.- Je propose M. Abel DESMIT.

M. BECKERS.- Je propose M<sup>me</sup> Murielle FRENAY.

M. LE PRESIDENT.- Il incombe à présent à notre assemblée, conformément aux articles 15 et 16 de notre règlement d'ordre intérieur, d'élire un président, 4 vice-présidents et quatre secrétaires en vue de constituer le bureau définitif.

L'élection a lieu au scrutin secret, à moins que les présentations soient en nombre égal à celui des mandats à pourvoir, auquel cas, selon l'article 15 du règlement d'ordre intérieur de notre assemblée, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamations.

J'attends donc les propositions, d'abord pour le mandat de président.

M. GEORGES.- Pour la présidence, nous proposons M<sup>me</sup> Josette MICHAUX.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Il n'y a qu'une seule candidate, je vous invite à la proclamer élue par acclamation.

(Applaudissements).

Je voudrais féliciter très sincèrement M<sup>me</sup> MICHAUX du mandat qui vient de lui être octroyé. Je vous invite maintenant à prendre ma place à la tribune.

Je voudrais aussi remercier les deux secrétaires qui ont accompli leur travail d'une façon modèle. Merci.

(Applaudissements).

(M<sup>me</sup> MICHAUX prend place à la tribune).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie tous de votre confiance et je tiens à remercier tout spécialement M. HAAS pour sa brillante prestation mais je crois que ce n'est pas la première, il a déjà une certaine habitude puisque, pour ceux qui ne le savent pas et si je ne me trompe pas, voilà déjà 45 ans que vous faites partie de cette assemblée, Monsieur HAAS.

M. HAAS.- Presque 48 !

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Presque 48. Encore merci pour votre prestation, votre gentillesse et votre mot de bienvenue.

Nous allons passer maintenant à la proposition pour les mandats de vice-présidents. Le premier vice-président, qui est candidat ?

M. DODRIMONT.- Le Mouvement Réformateur propose M. Jean-Claude MEURENS.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Le deuxième vice-président ?

M. GEORGES.- Le groupe socialiste propose M<sup>me</sup> Myriam ABAD-PERICK.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Le troisième vice-président ?

M. DRION.- Au nom du groupe CDH-CSP, je propose Joseph GEORGE.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Et le quatrième vice-président ?

M. BECKERS.- Le groupe ECOLO propose M<sup>me</sup> Claudine RUIZ-CHARLIER.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci. Pour les mandats de secrétaires ; le premier secrétaire ?



M. DODRIMONT.- Le Mouvement Réformateur propose M. Jean-Luc GABRIEL.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Le deuxième secrétaire ?

M. GEORGES.- Le groupe PS propose M. Georges FANIEL.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Le troisième secrétaire ?

M. DODRIMONT.- Le Mouvement Réformateur propose M. Roger SOBRY.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Et le quatrième secrétaire ?

M. GEORGES.- Le groupe PS propose M. Marc FOCCROULLE.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas d'autres candidats, nous pouvons proclamer mis en place, par acclamations, les vice-présidents et les secrétaires.

(Applaudissements).

Je félicite les vice-présidents et les secrétaires pour leur élection et j'invite bien entendu le premier secrétaire, M. GABRIEL, et le deuxième secrétaire, M. FANIEL, à venir prendre place à la tribune. Je remercie aussi les deux jeunes collègues qui ont si bien accompli leur mission de secrétariat au bureau provisoire.

(Applaudissements).

#### **IV.- Adoption du pacte de majorité**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Pacte de majorité suite aux élections du 8 octobre 2006. Il nous faut passer à l'adoption de ce pacte.

Nous allons maintenant procéder à la lecture du Pacte de majorité, qui sera ensuite soumis au vote de notre assemblée.

Je vous rappelle que selon les dispositions de l'article L2212-39 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le ou les projets de pacte sont déposés entre les mains du greffier provincial au plus tard le 15 novembre qui suit les élections.

Le projet de pacte comprend l'indication des groupes politiques qui y sont parties et l'identité des députés provinciaux. Il présente des personnes de sexe différent. Le projet de pacte est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège. Lorsqu'un groupe n'est composé que de deux membres, le projet est signé par l'un d'eux au moins. Est nul le projet de pacte non conforme aux alinéas

précédents. Est nulle la signature apposée par un conseiller sur un projet de pacte non signé par la majorité de son groupe politique.

Le pacte de majorité est adopté à la majorité des membres présents au Conseil au plus tard dans les trois mois suivant la date de validation des élections.

L'article L2212-40 précise que le collège comprend six députés provinciaux élus pour six ans au sein du conseil. Il comprend des membres de sexe différent. Le collège est responsable devant le conseil. Sont élus de plein droit députés provinciaux les conseillers dont l'identité figure sur la liste comprise dans le pacte de majorité adopté en application de l'article L2212-39. Le rang des députés provinciaux est déterminé par leur place dans la liste figurant dans le pacte de majorité.

Enfin, l'article L2212-46 stipule que le collège provincial est présidé par un des députés provinciaux, désigné par le conseil provincial, lors de leur élection.

M<sup>me</sup> la Greffière provinciale m'a remis le pacte de majorité déposé par les groupes PS et MR ce vendredi 20 octobre.

Nous allons maintenant procéder à la lecture de ce pacte. Ce pacte a été signé par tous les membres des partis formant majorité. Il est conforme aux dispositions décrétales.

Voici ce pacte :

- « Groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité :
- groupe politique : Parti Socialiste : nombre de sièges obtenus : 33 ;
  - groupe politique : Mouvement Réformateur : nombre de sièges obtenus : 24.

Premier Député provincial : André GILLES, par le groupe PS.  
M. Georges PIRE, par le groupe MR.  
M. Paul-Emile MOTTARD, par le groupe PS.  
M. Julien MESTREZ, par le groupe PS.  
M<sup>me</sup> Ann CHEVALIER, par le groupe MR.  
M. Christophe LACROIX, par le groupe PS.

M. André GILLES, Député provincial, premier cité, est présenté en qualité de président du Collège provincial.

Le rang des députés provinciaux est déterminé par leur place dans la liste qui précède.

Nous allons maintenant procéder au scrutin par appel nominal. Je vous demande de répondre par oui, non ou abstention à l'appel de votre nom.

(Il est procédé au scrutin par appel nominal).

Voici le résultat du scrutin : le pacte de majorité est adopté par 57 oui, 16 non et 11 abstentions.

En conséquence, je déclare M. GILLES, M. PIRE, M. MOTTARD, M. MESTREZ, M<sup>me</sup> CHEVALIER et M. LACROIX élus députés provinciaux.

(Applaudissements).

Je vous invite à rejoindre vos places dans l'ordre de préséance, s'il vous plaît.

Nous allons maintenant procéder à la prestation de serment. Je commencerai donc par M. André GILLES.

(M. GILLES, Député provincial, prête serment).

Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de premier Député provincial et de Président du Collège provincial.

(Applaudissements).

M. Georges PIRE.

(M. PIRE, Député provincial, prête serment).

Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de deuxième Député provincial.

(Applaudissements).

M. Paul-Emile MOTTARD.

(M. MOTTARD, Député provincial, prête serment).

Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de troisième Député provincial.

(Applaudissements).

M. Julien MESTREZ.

(M. MESTREZ, Député provincial, prête serment).

Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de quatrième Député provincial.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> Ann CHEVALIER.

(M<sup>me</sup> CHEVALIER, Députée provinciale, prête serment).

Je vous remercie et vous déclare installée dans vos fonctions de cinquième Député provincial.

(Applaudissements).

M. Christophe LACROIX.

(M. LACROIX, Député provincial, prête serment).

Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de sixième Député provincial.

(Applaudissements).

Je vous félicite au nom de toute l'assemblée.

Nous allons à présent interrompre nos travaux pour un petit moment. Pendant cette interruption, il sera procédé à la photo individuelle des députés provinciaux et à la photo de groupe du collège provincial.

Ensuite, le collège se réunira en séance extraordinaire afin de procéder à la répartition des attributions entre ses membres et d'adopter les rapports à soumettre à notre assemblée durant ses réunions d'octobre/novembre.

Il y aura ensuite une réunion du bureau, en la salle de l'ancienne Députation permanente, M. le Gouverneur et deux Députés provinciaux sont invités à y assister. Le bureau est appelé à se prononcer sur la répartition numérique des groupes politiques dans les commissions.

Pendant cette interruption, je demanderai aux membres de l'assemblée de signer la liste de présence qui se trouve sur la table à ma gauche et pour les conseillers qui n'auraient pas encore été pris en photo, de se rendre dans le couloir de M<sup>me</sup> la Greffière, avant-dernier bureau à droite, afin de procéder à cette formalité.

J'invite les conseillers provinciaux qui ne l'auraient pas encore fait à inscrire leurs nom et prénom sur la nomminette en carton qui se trouve sur leur banc.

J'interromps la séance à présent.

- La séance est interrompue à 16 h 10.

- Elle est reprise à 17 h 05.

## **V.- Installation des commissions ordinaires**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Le Collège provincial s'est réuni, le bureau s'est réuni et comme le prévoit la loi, nous allons installer les commissions.

L'article 28 de notre règlement d'ordre intérieur stipule que « après chaque renouvellement intégral du conseil, le bureau définitif formé et le collège provincial élu, le conseil crée en son sein 10 commissions ordinaires composées de 16 membres effectifs et 8 membres suppléants ».

Par ailleurs, l'article 33 de ce même règlement prévoit que « le bureau définitif fait au conseil des propositions concernant la composition des commissions ordinaires. Chaque groupe politique obtient dans celles-ci une représentation globale proportionnelle à son importance ».

Je ne vais pas vous donner lecture de la composition numérique ; vous allez, si vous ne l'avez déjà, recevoir ce tableau qui a été contrôlé par chaque chef de groupe, qui a donné son accord pour l'exactitude du contenu. Vous allez recevoir ce fameux petit papier jaune, pour les habitués, où vous avez la composition des commissions, les dates et heures de réunion.

Si les chefs de groupe sont d'accord, nous allons passer à l'entérinement de cette répartition. Nous passons donc au vote.

Qui est pour la proposition numérique des commissions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

(Voir procès-verbal officiel).

En conséquence, le Conseil adopte la grille de répartition numérique des membres dans les commissions.

Comme je viens de vous le dire, le document vous sera distribué tout à l'heure, lorsqu'il aura été multiplié en nombres suffisants.

## **VI.- Prise de connaissance des attributions des membres du collège provincial**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- L'article L2212-46 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation précise que « en vue de la préparation de ses délibérations, le collège provincial répartit entre les députés provinciaux les matières qui sont de sa compétence. Il communique cette répartition au conseil ».

En séance de ce jour, le Collège a procédé à ladite répartition et je vous informe donc des matières attribuées à chaque député provincial.

Le premier Député provincial-Président, M. André GILLES aura le Protocole, la Communication et l'Information, l'Enseignement, la Formation, les Partenariats et les Grands Evénements.

Le deuxième Député provincial-Vice-Président, M. Georges PIRE : Santé, Qualité de la Vie et Environnement, Laboratoires, Travaux, Relations extérieures.

Le troisième Député provincial, M. Paul-Emile MOTTARD : Culture, Jeunesse, PMS, PSE, Tourisme et Logement.

Le quatrième Député provincial, M. Julien MESTREZ : Affaires économiques, Agriculture, Eurégio, Informatisation.

Le cinquième Député provincial, M<sup>me</sup> Ann CHEVALIER : Affaires sociales, Etablissements hospitaliers, Centres régionaux d'intégration.

Le sixième Député provincial, M. Christophe LACROIX : Budget, Finances, Personnel non enseignant, Optimisation et simplification administratives, Affaires générales et Sports.

Voilà les attributions. Je vous demande d'en prendre acte.

## **VII.- Communication de M<sup>me</sup> la Présidente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- En ce qui concerne les travaux à venir de notre assemblée, les élections du 8 octobre 2006 ont eu pour conséquence de devoir tenir au mois d'octobre et de novembre les réunions qui se tiennent d'ordinaire en octobre.

Les impératifs d'une bonne gestion de l'administration, notamment l'adoption du budget, exigent que notre assemblée puisse se réunir le plus rapidement possible afin qu'elle se prononce sur des dossiers qui requièrent une prompt exécution.

Je réunirai notre assemblée, ainsi qu'en témoignent la convocation et les documents qui vous seront remis à l'issue de la réception prévue dans les Salons de l'Hôtel provincial, le jeudi 26 et le vendredi 27 octobre, ainsi que du lundi 6 au mardi 14 novembre, à 15 heures, jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, et le notre aussi. Le vote du budget aura lieu le mardi 14 novembre.

La réunion du 9 novembre comportera à son ordre du jour la Déclaration de politique générale du Collège provincial et l'ouverture de la discussion sur l'arrêt du compte 2005 et les dossiers budgétaires 2007.

La journée du lundi 13 sera consacrée à l'intervention des chefs de groupe sur la Déclaration de politique générale, l'arrêt du compte 2005 et les dossiers budgétaires 2007.

J'attire votre attention sur le calendrier prévu pour la prochaine réunion des commissions qui débiteront donc le lundi 23 et se termineront le jeudi 26, à raison de trois commissions par jour les 23 et 24 octobre et deux commissions par jour les 25 et 26.

Avant de passer à la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2006, je tiens à vous adresser quelques mots.

Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, nous voici installés pour une nouvelle législature de l'assemblée provinciale.

Comme tous les six ans, c'est une première pour bon nombre d'entre nous. En effet, aujourd'hui, 38 nouveaux conseillers sont parmi les élus.

C'est avec plaisir que je remarque que l'assemblée se féminise un peu plus à chaque nouvelle législature. En 1985, lors de ma première installation, seulement 9 femmes prenaient place dans cette assemblée. Mais tout évolue ! Aujourd'hui, nous sommes 36 !

Je m'en réjouis d'autant plus que la législature 2006-2012 revêt un caractère tout à fait particulier puisqu'à partir d'aujourd'hui, un siège du collège provincial et la présidence du conseil sont confiés à des membres féminins. Sans oublier pourtant que le collège provincial s'était déjà féminisé avec la désignation de M<sup>me</sup> LONHAY, au premier poste de l'administration provinciale.

Chers Collègues, c'est à vous que je m'adresse principalement maintenant, nous avons choisi d'être candidat sur les listes provinciales. Nous avons été élus, donc nous représentons toute la population du territoire de la Province de Liège avec toutes ses spécificités.

Je veillerai à ce que chacun, en bonne démocratie, puisse s'exprimer et que les débats se déroulent avec bienséance, dans le respect des autres et des règles établies.

Je compte sur votre collaboration.

Les citoyens, l'Institution provinciale avec tous ses services et ses agents, attendent beaucoup de vous. Faisons en sorte de ne pas les décevoir et ensemble alors, nous ferons grandir notre belle Province.

(Applaudissements).

### **VIII.- Lecture du résumé et du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal du 29 juin 2006.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2006).

Je vous remercie.

### **IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Vous venez d'entendre la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2006, y a-t-il des remarques sur la rédaction de ce procès-verbal ? Il n'y a pas de remarque. Je le déclare approuvé.

### **X.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Nous arrivons maintenant à la clôture de notre séance.

Avant de lever définitivement la séance et de nous rendre dans les Salons de l'Hôtel provincial, j'insiste tout particulièrement pour que les membres de l'assemblée n'oublient pas de signer les attestations de prestation de serment et de retirer tous les documents qui doivent leur être remis pour le bon fonctionnement de nos travaux.

Je déclare close la réunion de ce jour et je vous remercie.

- La réunion est clôturée à 17 h 25.